



## **(In)justice des initiatives communautaires**

Les expressions d'intérêt, en anglais ou en français, doivent être adressées à :

gerald.aiken@uni.lu au nom des coordinateurs Gerald Taylor Aiken et Cyria Emelianoff.

\*\*\*

### **(In)justice des initiatives communautaires**

Dans de nombreux domaines, servant des objectifs variés, les formes de socialité qui relèvent du mot anglais *community* sont considérées comme utiles pour progresser vers de nouveaux arrangements économiques, culturels et politiques. Le terme *community* est de plus en plus souvent entendu au sens d'éco-communauté : les « communautés » permettraient de mieux répondre aux défis environnementaux. Selon cette acception, la communauté pourrait constituer un ciment social pour les acteurs de terrain, leur permettant d'accroître leur agentivité (*agency*). Ou bien (potentiellement simultanément), la communauté est également conçue selon une approche descendante, pour guider et organiser les populations par le haut. Quel que soit le sens qu'il recouvre, le concept de *communaut*y sert des objectifs spécifiques (environnementaux ou non), et pour cette raison, il est autant plébiscité que critiqué. Jackson (2005), par exemple, fait l'éloge du « double dividende » des communautés à faible émission de carbone, qui leur permettrait de développer une vie meilleure accompagnant une consommation réduite des ressources. À l'inverse, d'autres auteur-e-s critiquent vivement la mobilisation du terme *community* quand il s'agit de conceptualiser des préoccupations plus structurelles. Ces critiques vont souvent dans le sens de l'argument selon lequel la communauté autorise ou encourage une certaine forme de « néolibéralisme » : ce que MacLeod et Emejulu (2014) appellent « le néolibéralisme à visage communautaire ». Au-delà des débats dans le domaine environnemental, le terme de communauté est plus largement mobilisé, et souvent de manière transversale dans les débats sur le localisme, le bénévolat, la fourniture de services au secteur tertiaire, ou encore le militantisme.

Le contexte néolibéral explique en partie la montée des mouvements « communautaires » pour la durabilité, s'accordant bien avec l'idée d'une plus grande responsabilisation de l'action, ou de la prétendue nécessité d'un enracinement local de « la capacité d'adaptation » : « les réponses à la dégradation de l'environnement... se situent au niveau de l'individu/de la communauté et consistent essentiellement à accroître la *résilience* des populations touchées aux chocs *externes* » (Felli & Castree, 2012 : 2). Cette supposée imbrication entre des mouvements progressistes pour le changement et une vision du monde néolibérale coercitive invite à la prudence (voir au scepticisme) face à l'affirmation selon laquelle les mouvements ou actions communautaires peuvent être considérés comme « justes ».

Le concept de *community*, cependant, n'est pas condamné à s'inscrire dans un agenda néolibéral. Dans une de leurs dernières publications, Doreen Massey et Michael Rustin font la distinction entre l'émergence de l'individualisme évoqué par Foucault dans *Surveiller et punir* et des formes d'« engagement, d'amélioration et d'apprentissage » collectifs présentés alors comme souhaitables (Sondages, printemps 2015, 59 ; p. 20). Perçus de la sorte, les initiatives communautaires offriraient une occasion d'expérimenter, de modéliser et de forger des moyens alternatifs d'être et de devenir ensemble. Ainsi, les relations sociales et spatiales que l'on peut trouver dans les initiatives communautaires constitueraient des outils utiles pour la construction d'un monde plus juste.

### Focus du numéro

Dans ce numéro de *Justice spatiale / Spatial Justice*, nous souhaitons explorer comment la « communauté » peut, ou non, servir la poursuite d'objectifs environnementaux, culturels et sociaux plus justes. Plutôt qu'une discussion conceptuelle sur le terme de « communauté », l'objet de cet appel est de s'interroger sur la participation des « communautés » dans la production d'une plus grande (in)justice, en particulier au niveau environnemental et climatique, mais aussi plus largement spatiale. Par exemple: quels sont les effets du développement de projets favorisant les énergies renouvelables par des « communautés » sur les relations de genre et plus largement sur les injustices sociales? Plus particulièrement, nous recherchons des articles qui n'adoptent pas exclusivement une perspective critique ou positive sur des initiatives de changement portées par des communautés locales, mais cherchent également à les comprendre, les analyser, les questionner via la mobilisation du concept de justice spatiale.

Nous invitons des articles interrogeant la contribution, réelle ou fantasmée, des « communautés » à la justice spatiale et à la résorption (ou le creusement) des disparités sociales et territoriales. Ces derniers peuvent se concentrer sur un sous-champs spécifique identifié. Compte tenu de la nature anglo-française de la revue, nous accueillons également des articles traitant de la spécificité des débats anglophones ou francophones dans ces domaines.

En premier lieu, les articles pourront être très critiques des processus en jeu, et mobiliser des concepts issus de la géographie critique, de l'écologie politique ou de « interpretive policy analysis ». En contrepoint, cet appel est également ouvert à des approches plus positives, ancrées dans une description empirique de ce qui fonctionne et de ce qui ne fonctionne pas (au regard de la justice spatiale) dans les mouvements « communautaires ». Dans ce cas, les travaux s'inscrivant dans une démarche de recherche-action, de recherche-militante (et même proactives), ou s'appuyant plus classiquement sur des observations participantes, sont particulièrement bienvenus. Enfin, cet appel vise également des articles partant du concept de justice en lui-même, entendu au sens large, pour ensuite interroger la manière dont il est manié/invoqué par les « communautés ».

Les articles proposés peuvent s'inspirer de certaines des idées décrites ci-dessus ou être développées de manière plus créative. Dans ce cas, les personnes intéressées sont invitées à entrer en contact avec les responsables du numéro pour en discuter.

### **Articles attendus**

Les articles peuvent s'appuyer sur une étude de cas ou offrir une perspective plus théorique. Des contributions plus politiques ou plus pratiques d'auteurs non universitaires sont également les bienvenues. Tous les articles seront examinés par le comité de lecture. Merci de respecter la feuille des styles disponible en ligne sur le site de la revue : <http://www.jssj.org>

Le journal est bilingue. Les articles peuvent être soumis en français ou en anglais.



**Chronologie :**

Nous accepterons les articles complets jusqu'au 31 août 2019. Les articles seront ensuite examinés par des pairs avant la date de publication prévue pour le début de 2020. Veuillez nous contacter pour discuter de toute idée que vous pourriez avoir avant cette date limite.